

**M A I R I E
D E
M O I S S A T**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

Tél. : 04 73 68 13 43

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.
La séance a été publique.

Étaient présents : Olivier JEANVOINE, Annie LAGEYRE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, Freddy THOMAS, Isabelle GROUIEC, Alexandre DEVAUX, Fabrice BRASSIER.
Procuration de Mélanie GENDRE à Annie LAGEYRE,
Procuration de Laëtitia AGOSTINONE à Olivier JEANVOINE.

Étaient absents : Martine MALTERRE-PUYFOULHOUX, et Pascal MERY.

La séance est ouverte à 20h10 minutes.

Secrétaire de séance : Isabelle BRACALE.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Programme LEADER : finalisation subvention équipement numérique école

Monsieur le Maire informe les conseillers que la délibération, prise en Conseil Municipal en date du 06 Octobre 2017 relative à l'équipement numérique scolaire, doit être complétée par le montant de l'autofinancement de la commune. Par ailleurs, l'entreprise Ordiland, sélectionnée pour cette opération, changeant de nom, nous restons dans l'attente du devis mis à jour.

La décision délibérative est donc reportée au prochain Conseil du mois de mars.

2 – Rythme scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'École du vendredi 09 Février 2018 s'est prononcé au sujet des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019.

Pour ce vote les parents d'élèves ont tout d'abord présenté l'enquête réalisée auprès de l'ensemble des familles. Il s'avère que 51% des parents ont voté pour la semaine de quatre jours, 46% se sont positionnés pour rester au rythme de quatre jours et demi et 3% n'ont pas exprimé d'avis.

Les enseignantes ont ensuite présenté leur argumentaire en faveur de la semaine de quatre jours.

Le vote au Conseil d'École a été de 11 voix pour la semaine de quatre jours et 3 voix pour la semaine de quatre jours et demi.

Le Conseil Municipal, après échange, s'exprime pour sa part à l'unanimité pour le retour à la semaine de quatre jours (lundi, mardi jeudi, vendredi) avec les horaires suivants : 8h30-12h 14h-16h30.

3 – Taxe communale sur l’assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe communale sur l’assainissement collectif permet de financer la part restant à la charge de la commune des travaux d’assainissement.

En 2016 a été votée une hausse de 20 centimes d’euros appliquée sur la facturation 2017, cette somme correspondant approximativement à l’impact du reste à charge de la commune sur la tranche de réseaux réalisée en 2016 et 2017. Il précise d’autre part que la réhabilitation de la station d’épuration correspondrait à environ 60 centimes supplémentaires/m³ sur la facturation.

C’est pourquoi il propose d’étaler la hausse dans le temps. Compte tenu de la tranche de travaux qui sera inscrite au budget 2018 et du projet de réaménagement de la station d’épuration qui suivra, après échanges, le Conseil décide à l’unanimité une hausse de 32 centimes, portant ainsi la part communale sur la taxe d’assainissement à 1.72€/m³ pour l’année 2018.

4 – Sollicitation diagnostic du référent sécurité départemental

Monsieur le Maire informe les conseillers qu’il a rencontré l’adjudant chef CLEDAT, référent sûreté du département, pour envisager la mise en place d’un système de vidéosurveillance sur le territoire de la commune. Un diagnostic gratuit peut être réalisé par Monsieur CLEDAT après demande écrite adressée à la Préfecture du Puy de Dôme.

Concernant le financement de cet aménagement, il apparaît que le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance soit de nouveau gelé en 2018. Un contact sera pris avec la région Auvergne Rhône Alpes et la Préfecture du Puy de Dôme afin de voir si des aides financières pourraient être allouées par leur intermédiaire.

La demande de diagnostic par la gendarmerie est votée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

5 – Autorisation de dépenses d’investissement dans l’attente du Budget Primitif

Autorisation de dépenses d’investissement dans l’attente du Budget Primitif Commune 2018

Madame Lageyre rappelle que, par délibération du 12 janvier 2018, Monsieur le Maire a été autorisé, préalablement à l’adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater, sur les bases du budget 2017, dans la limite du quart des dépenses réelles d’investissement.

Elle indique qu’une facture de l’entreprise EGIS Eau concernant la maîtrise d’œuvre des travaux de mise en séparatif du Chemin de Charliat avait été prévue dans les restes à réaliser. Cette facture fait l’objet d’une révision de prix contractuelle qui n’a pas été prévue dans les restes à réaliser.

Madame Lageyre propose d’intégrer cette révision dans le cadre des dépenses à engager au budget 2018.

Par ailleurs, la facture de l’entreprise EGIS Eau fait l’objet d’une répartition entre le budget commune pour la partie eaux pluviales et budget assainissement pour la partie eaux usées.

Après calcul de la répartition, la partie de la facture imputable au budget commune y compris la révision des prix s’élève à 1114.08€ contre 1033.84€ prévu dans les restes à réaliser, soit un supplément de 80.24€. Elle demande au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à ouvrir un crédit au poste 2315 programme 1307 Chemin de Charliat pour la somme de 100.00€.

Après avoir ouï cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal vote à l’unanimité et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense ci-dessus énoncée.

Autorisation de dépenses d’investissement dans l’attente du Budget Primitif Assainissement 2018

Madame Lageyre indique qu’afin de régler la partie assainissement de la facture de l’entreprise EGIS Eau préalablement exposée, il convient de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à engager des dépenses réelles d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent.

Elle rappelle que cette mesure permet à la collectivité d’engager des dépenses dès le début de l’année en plus des restes à réaliser qui correspondent à des dépenses de 2017 non encore mandatées. Ces crédits seront repris au budget primitif 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, préalablement à l'adoption du Budget primitif Assainissement 2018, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2017 soit,

$$541\,400\text{€} \times 25\% = 135\,350\text{€}$$

Elle demande une ouverture de crédit de 200.00€ au poste 2315 en ONA pour couvrir la partie assainissement (eaux usées) de la facture EGIS Eau relative à la mise en séparatif du Chemin de Charliat au-delà de la somme disponible en restes à réaliser.

En effet le montant de la partie imputable au budget d'assainissement de la facture EGIS Eau est de 3512.56€ mais les restes à réaliser s'élèvent à 3339.62€ soit un supplément de 172.94€ qui correspond à la révision contractuelle des prix.

Après avoir ouï cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense ci-dessus énoncée.

6 – Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Monsieur Tisserand fait lecture pour information du rapport d'activité pour l'exercice 2016 de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier.

6 – Devis travaux

Aménagement écoulements pluviaux Chemin de Charliat jusqu'à la route de Ravel :

Monsieur Ducher informe les élus que des devis ont été demandés afin d'améliorer les écoulements d'eaux pluviales dans le secteur du Chemin de Charliat.

Un usage est prévu au bas du terrain de football ainsi qu'un système permettant de réduire le débit d'eau et la vitesse du courant pour de meilleurs écoulements vers le chemin des Bargueires. Des paliers constitués de pouzzolane seront mis en place afin de favoriser la casse du courant et freiner la vitesse de celui-ci.

L'entreprise SDT Demeyer propose un devis d'un montant de 7300.00€HT (devis DE00594) pour ces travaux.

S'ajoutent 1700.00€HT pour canaliser les eaux pluviales et profiler la jonction du Chemin de Charliat et de la Route de Ravel (devis DE00592).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les deux devis à l'unanimité.

Entretien des espaces verts et Aires de Jeux :

Monsieur Ducher informe les membres du conseil qu'il a demandé des devis pour l'entretien du cimetière, du stade, de la route de Pironin, de l'aire de jeux et du pourtour de la mairie.

Devis 1608 entretien du cimetière : 765.00€ HT

Devis 256 entretien stade, route de Pironin, aire de jeux, mairie : 3618.00€HT

Devis abattage de 3 noyers et élagage des 30 autres : 3615€HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les devis N° 1608 et 256 à l'unanimité. Le devis concernant les noyers est mis en attente.

Chemin du Gadi, rue François Huguet et Chemin des Noyers:

Monsieur Ducher rappelle qu'au précédent Conseil Municipal, il a présenté les devis de l'entreprise Colas pour l'aménagement de bourg de Moissat Haut. Il s'agit pour le Chemin du Gadi, de finaliser un revêtement suite à l'enfouissement des réseaux secs réalisés en 2016. En ce qui concerne la Rue François Huguet, l'objectif est de créer une nouvelle zone de stationnement, en vue de l'évolution du plan de circulation qui sera mis en œuvre après la livraison de la place. Les devis prévoient chacun un reprofilage et la réalisation d'un bi-couche.

Les devis de l'entreprise RENON sont présentés :

Rue François Huguet : 7027.50€ HT (rappel Entreprise Colas 7979.00€HT)

Chemin du Gadi : 11 549.00€HT (rappel entreprise Colas 7703.00€HT)

Par ailleurs un devis complémentaire concernant l'aménagement du chemin des noyers est présenté : montant 47 022.50€HT.

Aménagement terrain de Football :

Monsieur Ducher informe les conseillers que des demandes de devis sont en cours pour la pose de pare-ballons et grilles autour du terrain de football.

Balayeuses multifonctions et matériel de désherbage:

Monsieur Ducher informe les conseillers que deux entreprises sont venues présenter une balayeuse multifonction (société HAKO) et un porte outil dédié au désherbage et au balayage (société VACHER). Les devis proposés sont très élevés mais invitent à repenser l'organisation et le fonctionnement des services actuellement délégués.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire informe les élus que suite à la commission qui s'était réunie le 05 janvier pour étudier le projet de règlement du P.L.U, le Bureau d'étude Campus va fournir dans les jours à venir une version corrigée de ce document.

Il propose le planning prévisionnel suivant :

Mi-mars : une réunion avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la DDT.

Fin mars : réunion avec les Personnes Publiques Associées.

Deuxième trimestre: réunion publique avec les habitants de Moissat.

Fin juin: arrêt du projet de PLU.

Dernier semestre 2018 : enquête publique et travail des services de l'état pour validation du projet en vue d'une adoption début 2019.

École :

Madame Dominique COLL-SERRES informe les élus qu'un voyage scolaire aura lieu les 4 et 5 juin 2018 avec pour destination le Château de Chambord et le Château de Guédelon avec une participation financière de l'Amicale Laïque et de l'association Les Minots de Moissat.

Travaux :

Monsieur Ducher informe les conseillers que les travaux de la Place du Monument doivent se finaliser dans le courant du mois de mars 2018 suite à l'intervention du paysagiste et de la COLAS pour la réalisation des enrobés de synthèse sur les trottoirs.

Illuminations :

Monsieur Devaux informe les conseillers qu'un rendez vous est fixé avec l'entreprise Festilight avec pour objectif l'acquisition d'illuminations en vue de décorer les espaces publics pendant la période des fêtes. Il est envisagé un investissement réparti sur les trois prochaines années.

Il propose un budget annuel d'environ 5000.00€ HT.

Chauffage de l'Eglise de Moissat-Bas :

L'association des deux églises souhaite installer un système de chauffage pour les besoins de l'Eglise de Moissat Bas. Elle propose un devis de Monsieur Couture d'un montant total de 3987.00€ HT pour l'installation d'un chauffage infrarouge. L'association sollicite une participation de la mairie pour ces travaux.

Le conseil adopte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000.00€ à l'association des deux Eglises pour la mise en place d'un système de chauffage à l'église de Moissat Bas

Appel d'offre assurance statutaire Centre de Gestion 63 :

Le Centre de Gestion du Puy de Dôme a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités et établissements publics du département des contrats d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires.

Conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Centre de Gestion lance cette année une consultation afin de souscrire des nouveaux contrats d'assurance risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période de quatre ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au CDG63 pour la mise en concurrence des contrats d'assurance risques statutaires. La commune étant déjà couverte à titre individuel pour ces risques, un comparatif sera alors fait entre le contrat en cours et le résultat de la consultation menée par le CDG63 pour une décision applicables au 01/01/2019.

EPF SMAF :

Monsieur le Maire fait lecture pour information des arrêtés pris par Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes consécutifs à l'intégration de nouveaux membres à l'EPF SMAF.

Assainissement Rue de la Croix Blanche

La Commission d'Appel d'Offres pour la tranche de travaux d'assainissement de la rue de la Croix Blanche aura lieu le Lundi 19 Février 2018 à 18h30.

Finances :

La prochaine commission Finances aura lieu le 16 Février 2018 à 19h et sera consacrée aux projets d'investissement pour le Budget Primitif 2018

Prochaine réunion du Conseil Municipal, vendredi 09 Mars 2018 à 20 heures 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 24.